

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze décembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouquet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	25
Pouvoirs	4
Votants	29

**Présents :**

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Fouad IDHAMMOU, Françoise DODDI-POUYET, Alain COQUERAY, Catherine REYT, Pascal BRULFERT, Virginie PAPIN-FILIPPE, Michèle PRIEUR, Martine TEILLOUT, Hélène COLELLA, Jacques DI MARCO, Paola CORREIA, Sandrine PISANI-VETTRAINO, Carole OUVRARD, Guillaume REJMENT, Alexandre MIRANDA, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Ugo CAPOCCI, Nathanaël VETTRAINO, Pascal PICARD, Peggy PERROCHON, Philippe BABY

**Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :**

Sylvain HAMARD a donné pouvoir à Fouad IDHAMMOU, Claire MAURANGES a donné pouvoir à Catherine REYT, Gino CAPOCCI a donné pouvoir à Philippe BABY, Stéphanie JANKIEWICZ a donné pouvoir à Pascal PICARD

**Secrétaire de séance :** Nathanaël VETTRAINO

**DELIBERATION N° DEL\_2023\_058**

**OBJET: RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE**

Madame Nathalie LALLIER, Maire, expose,

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante le rapport d'activité 2022 de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, ci-annexé.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Madame Nathalie LALLIER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-39,  
VU l'avis de la commission Finances, Ressources Humaines et Administration Générale en date du 05 décembre 2023,  
VU le rapport annuel 2022 ci-annexé,  
CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre acte du rapport annuel d'activité 2022 de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,

Après avoir délibéré **à l'unanimité**,

**PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel de l'exercice 2022 de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,  
Pour extrait conforme,